

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le 26 juin à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 juin, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent.
Présents : 13	
Votants : 15	
	Etaient représentés : QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier**

Vu le Code général des Collectivité Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose :

Il s'avère nécessaire de renforcer l'effectif des services techniques chargés de l'entretien des espaces communaux pendant la période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020 sur la base de 20 heures par semaine pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

**Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :**

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier, destiné à assurer les missions d'entretien des espaces communaux est adoptée.

Article 2 : Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Article 3 : les dépenses afférentes à ce recrutement seront inscrites au budget principal 2020 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pianottoli-Caldarello.



Le Maire

Charles-Henri BIANCONI